

**Rapport de la commission des finances
au Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains
concernant le Préavis No 8-2006
concernant l'acceptation de la succession de Mme Carmen Hartmann**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances de la ville d'Yverdon-les-Bains, s'est réunie le 21 mars 2006 en présence de Monsieur le syndic Rémy Jaquier. Elle a étudié le **préavis Numéro 8**.

Comme expliqué dans celui-ci; par disposition testamentaire, Mme Carmen Hartmann, décédée le 15 avril 2005, veuve de Richard Hartmann, artiste peintre, a institué comme héritière, pour le tiers de ses biens, la commune d'Yverdon-les-Bains. Après inventaire, la part revenant à la commune est de Fr 58'580.- qui seront attribués, selon le vœux de Mme Hartmann, à la Bibliothèque publique, plus précisément à la Fondation pour le fond ancien. C'est avec grand plaisir que ses membres ont appris la nouvelle et le montant ainsi mis à disposition, permettra de réaliser différents projets mis en veille par manque de finances.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers:
La Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, d'accepter l'article unique de ce préavis.

Pour la Commission des finances

Le Président Claude-Alain Romailleur